

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE ROANNE
CANTON DE RENAISON
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS D'URFE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 26 février 2026

Nombre de conseillers en exercice : 27

Par suite d'une convocation en date du 20 février 2026 adressée par Monsieur Charles LABOURE, Président sortant, les membres composant le conseil communautaire du Pays d'Urfé se sont réunis au siège de la Communauté de communes à Saint Just en Chevalet, le 26 février 2026 à 20 heures conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : MEUNIER Ingrid, DUMAS Serge, ROUX Lorraine, LABOURE Charles, PRAS Séverine, PONCET Didier, LOIZZO Laurent, ESPINASSE Patrice, GOUTORBE Stéphane, PEURIERE Jean-Hervé, CHAUX Michel, BARLERIN Emmanuelle, ROYER Jean-Paul, COMPAGNAT Michel, VIETTI Dominique, DAUSSY Michael, MOISSONNIER Clément, CROZET Guy, CHABRE Michel, CAZORLA Dominique, LUGNE Isabelle, MONAT Pascale.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration : SIETTEL Thomas.

Absents excusés : BRUEL Laurent, CHABRIER Alexandre.

Absent : CLEMENCON Thierry, PEREZ Gérard.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame PRAS Séverine est désignée pour remplir cette fonction.

Objet : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2025 :

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2025,

Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement de l'exercice 2025,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le conseil Communautaire,

Par 23 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention,

Article unique : DECIDE d'affecter les résultats de fonctionnement comme suit pour les budgets suivants :

Budget Général :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 2 066 391.68€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 1 232 385.00€
- Couverture du besoin de financement en section d'Investissement (1068) : 834 006.68€

Budget Ateliers Partagés :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 231 940.17€

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 231 940.17€

Budget MSP :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 409 867.78 €

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 409 867.78 €

Budget ZA :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 279 082.50 €

- affectation au déficit reporté (compte 001) pour 279 082.50 €

Budget Service unifié pour l'économie et l'emploi :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 59 101.77€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 59 101.77

Budget Ordures Ménagères :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 201 547.69€

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- affectation à l'excédent reporté (002) pour 201 547.69€

Budget SPANC :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 9 462.11€ en fonctionnement et un excédent de 15 874.46 en Investissement.

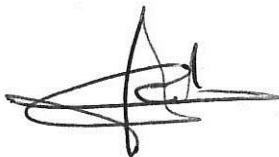
- affectation au déficit reporté (compte 001) pour de 9 462.11 €

Reprise des résultats au budget général suite à la suppression de ce budget en lien avec le transfert de compétence SPANC au syndicat de la Bombarde.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire.

Fait à Saint Just en Chevalet, le 26 février 2026

Le Président,
Charles LABOURE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'URFÉ
"Maison du pays d'Urfé"
42430 ST-JUST-EN-CHEVALET

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture le ...
et de la publication le ...
Fait à Saint Just en Chevalet, le ...

Le Président
Charles LABOURE

La secrétaire de séance,
Séverine PRAS



Date de transmission de l'acte: 02/03/2026

Date de réception de l'AR: 02/03/2026

042-244200820-DE_013BIS_2026-DE
A G E D I